



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2026-1349 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 196 040;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19 615;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 15 juin 2026
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate